



12625 - L'expression Sayyid Un tel

question

Nous employons fréquemment l'expression Sayyid Un tel quand nous nous adressons à des gens appartenant à une famille déterminée... Est-ce exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si on a l'habitude d'appeler quelqu'un ainsi, il n'y a aucun inconvénient à le faire, puisque le terme Sayyid est parfois employé pour désigner le chef (d'un groupe de gens) ou un jurisconsulte ou un uléma ou un descendant de Fatima donc issu des enfants de Hassan et Houssayn. Ce sont des appellations communément admises. Jadis, les Arabes appelaient les dignitaires et chefs de tribu (Saada : pluriel de Sayyid) et disait Un tel est le Sayyid de la tribu Telle. C'est dans ce sens que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) interrogea des arabes en ces termes : **Qui est votre Sayyid, ô fils de X ?** **Qui est votre Sayyid, vous autres fils de Y ?** C'est-à-dire qui est votre chef ? - C'est aussi dans le même sens que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit à propos de Hassan : « Certes mon fils que voici est un Sayyid. Peut être Allah se servira-t-il de lui pour réconcilier deux grandes fractions musulmanes.

Ce qui est réprouvé c'est de s'adresser à quelqu'un en lui disant : **Yaa Sayyidi** ou **Yaa Sayyidinaa** . Car quand on a dit au messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) : « Tu es notre **Sayyid** , il dit : « Le Sayyid c'est Allah, le Très Haut, le Béni. C'est parce que cette expression peut inspirer à l'interlocuteur un sentiment d'orgueil et de vanité. C'est pourquoi il convient de l'abandonner et de dire : ô Un tel ! ô Abou Un tel et utiliser les noms ou surnoms connus. Il est donc préférable de ne pas s'adresser à quelqu'un en lui disant : « Yaa Sayyidi, Yaa sayyidina.



S'agissant d'appeler un hypocrite ou un mécréant Sayyid ce n'est pas permis en vertu de ce hadith : **Ne dites pas à l'hypocrite Sayyidouna, puisque s'il était votre chef, vous auriez suscité le mécontentement de votre Maître** (rapporté par Ahmad, Abou Dawoud et an-Nassaï et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami n° 7405, P. 1234). Allah le sait mieux.